



IOTC-2020-SCAF17-01c[F]

ORDRE DU JOUR ACCOMPAGNE DE COMMENTAIRES DE LA 17^E SESSION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Présidente: M. Hussain Sinan (Maldives)

La Circulaire CTOI 2020-31 de la Présidente de la CTOI informait la Commission qu'en raison de la pandémie de COVID-19 et à l'issue de consultations entre la Présidente de la CTOI, le Président du Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) et les Membres de la CTOI, la 17ème session du CPAF se tiendrait par correspondance (e-mail).

La tenue de la réunion du CPAF par e-mail pose des difficultés considérables à la Commission, en ce qui concerne notamment la manière dont les délégations pourront faire des « interventions » et comment le Président du CPAF pourra compiler et interpréter les commentaires reçus afin de refléter de façon précise les avis du CPAF à la Commission.

L'approche adoptée cette année comporte deux documents majeurs (le présent document IOTC-2020-SCAF17-01c et le document IOTC-2020-SCAF17-MRD), en plus des documents habituels du CPAF.

Le présent document (IOTC-2020-SCAF17-01c)

Le document IOTC-2020-SCAF17-01c est un ordre du jour annoté. Il comporte :

- des liens permettant d'accéder aux documents pertinents
- certains commentaires (sous forme de liste à puces) afin de vous aider dans l'examen du point de l'ordre du jour présenté
- des actions recommandées

REMARQUE: seules les délégations accréditées recevront l'accès à la plateforme SharePoint de la CTOI où elles pourront faire des « interventions » sur les points de l'ordre du jour. Les interventions seront réalisées sur le « Document de réponse pour la réunion » du CPAF17 (IOTC-2020-SCAF17-MRD). Le MRD sera partagé par tous les participants accrédités et tous les participants pourront voir toutes les interventions telles qu'elles apparaissent. Les commentaires reçus des délégations sur le Document de réponse serviront de base au rapport de la réunion du CPAF17.

1. LETTRES DE CRÉANCES / ADMISSION DES OBSERVATEURS

- La liste des CPC et des observateurs de la CTOI accrédités participant à la réunion sera incluse dans le document IOTC-2020-SCAF17-MRD
- Les déclarations écrites des Membres qui souhaitent faire une intervention sous ce point de l'ordre du jour seront disponibles sur le site web et incluses en annexe du Rapport du CPAF17.

Action/s recommandée/s:

Néant

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).

2. RAPPORT DU SECRÉTARIAT POUR 2019

Document <u>IOTC-2020-SCAF17-03</u>

Observations du Président du CPAF sur le document :

Adhésion

 La CTOI était composée en 2019 de 31 Parties contractantes et 2 Parties coopérantes noncontractantes.

Personnel

• Il y a eu plusieurs mouvements de personnel au deuxième semestre 2019. Toutefois, à la date du rapport, le Secrétariat est doté d'un effectif complet à l'exception d'un poste.

Assistance logistique dans l'organisation des réunions

• Le Secrétariat a continué à faciliter toutes les réunions de la CTOI en apportant une assistance logistique et dans la préparation des rapports et documents. 15 réunions ont été tenues en 2019.

Soutien du Secrétariat aux activités scientifiques

- L'équipe Scientifique a facilité les réunions du Comité Scientifique, de huit réunions de Groupes de Travail scientifiques et du CTPG et a dirigé la rédaction de plus de 60 documents de réunion. L'expert en évaluation des stocks du Secrétariat a réalisé les évaluations de stock d'albacore, de patudo et de voilier indopacifique de 2019. L'équipe Scientifique a organisé un atelier de formation sur les méthodes d'évaluation limitées en données pour les thons néritiques, a géré plusieurs projets financés par des fonds externes et a contribué aux Groupes de travail conjoints des ORGP thonières sur les DCP et sur les prises accessoires.
- L'équipe des Données a poursuivi ses travaux visant à renforcer la collecte, le stockage et la soumission des données de la CTOI et a assuré des missions de soutien et d'application pour les données, des missions d'assistance technique et a fourni une assistance pour la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs et la mise en œuvre du Projet pilote de MRO.

Soutien du Secrétariat aux activités d'application

- L'équipe d'Application a continué à fournir un vaste ensemble de services à l'appui des processus d'application de la Commission, notamment la tenue à jour de toutes les listes de navires (navires en activité, autorisés et INN), la soumission d'avis et l'organisation de formation en ce qui concerne la mise en œuvre des MCG, l'établissement de rapports sur le statut d'application des CPC et la rédaction et l'élaboration des rapports des Ateliers, des Groupes de Travail et du Comité d'Application. L'équipe d'Application supervise également la mise en œuvre du Programme Régional d'Observateurs visant au suivi des transbordements en mer et gère plusieurs projets entrepris par des consultants à travers des fonds extrabudgétaires.
- L'équipe d'Application a facilité les réunions de 2019 du Groupe de Travail sur la Mise en œuvre

des Mesures de Conservation et de Gestion et du Comité d'Application et, ce faisant, a produit plus de 70 documents d'appui et de rapports.

Administration

- L'équipe d'Administration a continué à fournir l'ensemble des services essentiels soutenant le Secrétariat et son fonctionnement à l'appui des travaux de la Commission. Ces services incluent la gestion des achats et des contrats, le recrutement, la gestion financière et les rapports y afférents, les voyages (et la gestion du Fonds de Participation aux Réunions), la planification et la logistique des réunions, et des conseils et avis au personnel en ce qui concerne les normes et procédures de la CTOI et de la FAO.
- La FAO a doté le Secrétariat d'un nouveau système de recrutement et d'un nouveau système électronique d'appel d'offres pour les achats et ces deux systèmes sont devenus pleinement opérationnels en 2019. La mise en place des nouvelles normes de la FAO en matière de voyages, qui prévoient une planification à l'avance des voyages afin de réduire les coûts en évitant les tarifs de dernière minute plus onéreux, a également été achevée en 2019. Tous les billets de la FAO doivent désormais être émis 15 jours avant le voyage, au plus tard. Cela a des implications pour les voyageurs ayant recours au Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI qui ne fournissent pas rapidement les informations détaillées pour les voyages étant donné que, sauf circonstances exceptionnelles, leur voyage sera refusé.
- Le Bureau de l'Inspecteur Général (OIG) de la FAO a réalisé un audit de la Commission en févriermars 2019. Le principal objectif de l'audit était d'évaluer si le Secrétariat de la CTOI gère ses activités administratives et financières de façon économique, efficiente et efficace. La principale conclusion du rapport était que « le Secrétariat fonctionne maintenant dans un environnement de contrôle rigoureux et en conformité générale avec les politiques et procédures de la FAO ». Des voies d'améliorations additionnelles ont été identifiées dans le rapport et ont, depuis lors, été explorées.

Action/s recommandée/s:

Que le CPAF:

a) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2020-SCAF17-03 qui soumet au CPAF des informations actualisées sur les activités du Secrétariat de la CTOI en 2019.

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).

Sauf indication contraire de votre part, l'action ou les actions recommandée(s) seront consignées comme ayant été notées/approuvées par le CPAF.

3. BILAN FINANCIER

3.1. Bilan financier: Exercice fiscal 2019

IOTC-2020-SCAF17-04

Observations du Président du CPAF sur le document :

- Le budget total pour 2019 était de 4 270 341 USD mais les contributions reçues s'élevaient à 3 990 829 USD, représentant un déficit de 279 512 USD. En outre, les contributions reçues en 2019 incluaient également des contributions dues d'années antérieures à 2019.
- Les dépenses de la Commission en 2019 s'élevaient à 3 368 376 USD, équivalant à une sous-utilisation du budget total de 919 761 USD. Cette sous-utilisation s'expliquait essentiellement par des coûts de personnel inférieurs (de 18 %) en raison de vacances de postes. Comme conséquence directe de ces vacances de postes, les cotisations de l'employeur aux frais du fonds de pension et à l'assurance maladie étaient inférieures de 15 % aux montants budgétisés; et les cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO étaient inférieures de 26 % aux montants budgétisés. Les cotisations aux droits à indemnités ont été réduites encore davantage par l'introduction

d'allocations logement plus faibles pour le personnel du Secrétariat.

- En plus des économies sur les coûts liés au personnel, il y a eu une économie globale de 259 418 USD (19 %) sur les dépenses de fonctionnement. Cela incluait des économies de 68 306 USD en ce qui concerne le renforcement des capacités car le Secrétariat a pu obtenir des ressources extrabudgétaires et des partenariats. Le budget des réunions en 2019 a été sous-utilisé de 77 087 USD (53 %) étant donné que la plupart des coûts associés aux réunions ont été couverts par les hôtes en-dehors des Seychelles.
- En 2019, la CTOI a bénéficié de travaux entrepris à l'aide de fonds extrabudgétaires, notamment :
 - cinq projets pluriannuels (à divers stades d'achèvement) financés par l'Union Européenne (DG des Affaires Maritimes et de la Pêche) totalisant 3 709 804 USD.
 - un montant de 1 360 889 USD apporté par les flottilles participant au Programme Régional d'Observateurs.
 - 20 000 USD reçus de la Chine et 26 337 USD reçus de l'Australie pour le Fonds de Participation aux Réunions.
 - 38 010 USD versés par l'Australie en tant que première tranche d'une contribution extrabudgétaire de 207 326 USD (environ) visant à la réalisation de l'Évaluation de la Stratégie de Gestion pour le patudo, l'albacore et le germon.
- La Commission a également bénéficié des activités d'application en lien avec la CTOI entreprises et financées par le projet SWIOFISH 2 de la Banque Mondiale, mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien, avec une contribution technique du Secrétariat de la CTOI.
- Conformément au système financier de la FAO, au 31 décembre 2019, la CTOI dispose d'un solde de fonds de près de 2 millions USD. Ces fonds cumulés ont été constitués à la suite de certaines sous-utilisations de fonds, d'économies, de postes vacants et d'une allocation de risques de déficit considérable dans les budgets respectifs de 2016, 2017 et 2019. Le Règlement financier de la CTOI (2019) a établi un « Fonds de roulement » pour constituer un mécanisme transparent et stratégique permettant à la Commission de gérer l'utilisation des fonds cumulés à l'avenir.

Action/s recommandée/s:

Que le CPAF:

- a) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2020-SCAF17-04 qui inclut le Bilan financier et les documents y afférents pour l'exercice financier compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.
- b) **PRENNE NOTE** de la création officielle du Fonds de roulement et de son solde actuel lorsqu'il examinera le Budget du Programme de travail pour 2021/22.

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).

Sauf indication contraire de votre part, l'action ou les actions recommandée(s) seront consignées comme ayant été notées/approuvées par le CPAF.

3.2. Arriérés de contributions

IOTC-2020-SCAF17-05 Rev1

Observations du Président du CPAF sur le document :

 Au 31 décembre 2019, le total cumulé des arriérés de contributions s'élevait à 3 162 341 USD, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente. 10 Membres et 3 anciens Membres avaient des arriérés de contributions.

- Sept membres : Érythrée, R.I. d'Iran, Mozambique, Sierra Leone, République fédérale de Somalie, Soudan et Yémen avaient des arriérés de contributions.
- Si les antécédents de non-paiement des contributions de l'Érythrée, de l'Iran, du Soudan et du Yémen se poursuivent à l'avenir, cela implique que chaque année le budget annuel pourrait être réellement réduit de près de 400 000 USD. Avec la pleine dotation en effectifs du Secrétariat, les importantes économies réalisées sur les coûts de personnel obtenues au cours des années précédentes ne seront plus disponibles pour compenser ce déficit budgétaire.

Commentaire du Président : Les Membres ayant des arriérés de contributions sont invités à informer la Commission de la manière dont ils entendent résoudre cette question. Les Membres ayant des problèmes de paiement à long terme sont invités à fournir à la Commission des informations actualisées sur leur situation et un plan visant à réduire les engagements restant à liquider.

Action/s recommandée/s:

Que le CPAF:

a) **PRENNE NOTE** des informations présentées dans le document IOTC-2020-SCAF17-05_Rev1 relatif aux arriérés de contributions.

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).

Sauf indication contraire de votre part, l'action ou les actions recommandée(s) seront consignées comme ayant été notées/approuvées par le CPAF.

3.3. Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI

• IOTC-2020-SCAF17-06

Observations du Président du CPAF sur le document :

- Au total, 117 participants ont été pris en charge par le FPR en 2019 et les dépenses totales se sont élevées à 246 546 USD.
- Avec une allocation budgétaire de 200 000 USD, les contributions extrabudgétaires de la Chine et de l'Australie ont joué un rôle essentiel pour répondre à la demande de soutien au titre du FPR en 2019.
- Depuis 2011, le nombre d'organes de la CTOI bénéficiant du FPR a augmenté, passant de 8 à 15, ce qui est dû à une augmentation du nombre d'organes non-scientifiques se réunissant ces dernières années (et à une augmentation du nombre de participants). Cela pourrait nécessiter de réévaluer à l'avenir l'allocation actuelle de 25 % du FPR aux réunions non-scientifiques (Article XVI.5 du Règlement intérieur de la CTOI).
- Un critère d'exclusion de base du FPR est que toute Partie contractante de la Commission qui est en retard dans le paiement de ses contributions financières à la Commission n'a pas le droit de bénéficier du FPR. Une révision de la définition des Arriérés est en instance dans le Règlement financier de la CTOI (2019) (nouvellement révisé). Une décision devrait être prise par la Commission en 2020 en ce qui concerne les dates de l'Article 5 de l'Appendice.

Action/s recommandée/s:

Que le CPAF:

a) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2020-SCAF17-06 concernant le Fonds de Participation aux Réunions.

- b) **PRENNE NOTE** de l'importance des contributions extrabudgétaires pour satisfaire à la demande actuelle pour le FPR.
- c) **NOTE** que la définition des « arriérés » correspondra désormais à celle décrite dans le Règlement financier de la CTOI (2019) et aux dates indiquées par la Commission.
- d) **NOTE** que l'allocation actuelle des fonds du FPR aux réunions scientifiques (75 %) et nonscientifiques (25 %), conformément à l'Article XVI.5 du Règlement intérieur de la CTOI, ne répond pas aux besoins actuels.

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).

Sauf indication contraire de votre part, l'action ou les actions recommandée(s) seront consignées comme ayant été notées/approuvées par le CPAF.

3.4. Rapport financier de la CTOI à mi-parcours 2020

• IOTC-2020-SCAF17-09

Observations du Président du CPAF sur le document :

Le Règlement financier de la CTOI (2019) demande un examen à mi-parcours des finances de la CTOI, qui sera élaboré par le Secrétariat et examiné par le CPAF et la Commission. En 2020, les sessions du CPAF et de la Commission ont été reportées du mois de juin au mois d'octobre. Le rapport financier à mi-parcours a donc été diffusé par voie de Circulaire CTOI au mois de juillet 2020.

Action/s recommandée/s:

Que le CPAF:

a) PRENNE CONNAISSANCE du Rapport financier à mi-parcours de 2020

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).

Sauf indication contraire de votre part, l'action ou les actions recommandée(s) seront consignées comme ayant été notées/approuvées par le CPAF.

4. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PRÉVISIONNELS POUR 2021

4.1. Programme de travail et budget

IOTC-2020-SCAF17-07

Observations du Président du CPAF sur le document :

- Le budget proposé pour 2021 s'élève à 4 221 458 USD et se base sur les activités habituelles de la CTOI et toute instruction mise à jour émanant de la Commission. Le budget proposé pour 2021 représente une réduction de 3 % par rapport au budget correspondant pour 2020.
- Les principaux mouvements dans les lignes budgétaires standards de 2020 à 2021 sont dus aux éléments suivants:
 - une réduction du budget du FPR demandée en 2021. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, les dépenses du budget du FPR devraient se situer à environ 25 000 USD. En conséquence, le solde de 225 000 USD de 2020 sera utilisé pour compenser le budget de 2021 de 250 000 USD.
 - une réduction du cofinancement requis pour les projets financés avec des fonds extrabudgétaires. Le budget de cofinancement en 2021 a été réduit de 86 % (passant de

- 188 400 USD à 26 700 USD) pour correspondre au montant de cofinancement requis pour achever les travaux réalisés dans le cadre des projets actuels en 2021. Aucun nouveau projet n'est actuellement prévu.
- une augmentation prévue des coûts de personnel. Les coûts de personnel sont estimés être de 7,7 % supérieurs en 2021 en raison surtout des augmentations prévues des cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie et aux charges d'ICRU (Amélioration du recouvrement des coûts) de la FAO à la suite de la dotation complète en personnel du Secrétariat.
- Le budget est estimé en se basant sur la reprise normale des activités, pré-COVID-19, du Secrétariat
 et de la Commission. Cependant, si les restrictions liées au COVID-19 persistent, les budgets liés au
 fonctionnement pour les réunions, les activités de renforcement des capacités et les autres
 éléments associés aux voyages pourraient probablement être sous-utilisés.
- En 2019, la Commission a renvoyé le recrutement du Coordinateur scientifique à 2021. Le Secrétariat estime que l'ensemble des projets actuels de la CTOI peuvent être réalisés par l'équipe scientifique actuelle du Secrétariat, avec une plus grande contribution du Responsable administratif. Il est donc proposé de reporter de nouveau le recrutement d'un Coordinateur scientifique. Par ailleurs, au regard des fonctions de gestion des projets supplémentaires requises du Responsable administratif, il est proposé de reclasser la catégorie de personnel du Responsable administratif de la CTOI au niveau P4, eu égard au rôle plus général et aux plus grandes compétences et expérience attendues. Ce changement n'entraînerait aucun coût supplémentaire en ce qui concerne le titulaire.
- Le Secrétariat continuera à fournir les services destinés à répondre aux résultats et réalisations attendus de la Commission à travers son soutien décrit dans le document couvrant les activités scientifiques, les activités d'application, les communications, les réunions, la technologie informatique et l'administration.
- Le Budget administratif proposé pour 2021 de 4 221 458 USD correspond aux contributions des Membres, tel qu'indiqué à l'Appendice 4.

Action/s recommandée/s:

Que le CPAF:

- a) **PRENNE CONNAISSANCE** des estimations budgétaires et des documents y afférents concernant le programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2022.
- b) **RAPPELLE** que l'allocation actuelle du budget du Fonds de Participation aux Réunions, répartie entre les réunions scientifiques et non-scientifiques (Article XVI.5 du Règlement intérieur de la CTOI), pourrait ne pas correspondre aux besoins actuels.
- c) **RECOMMANDE** que l'allocation actuelle des fonds du FPR aux réunions scientifiques (75 %) et non-scientifiques (25 %), conformément à l'Article XVI.5 du Règlement intérieur de la CTOI, soit réévaluée par la Commission.
- d) **APPROUVE** le report du recrutement d'un Coordinateur scientifique P4 et le reclassement de la catégorie de personnel du Responsable Administratif de la CTOI au niveau P4, eu égard au rôle plus général et aux plus grandes compétences et expérience attendues pour couvrir les aspects administratifs du rôle du Coordinateur.
- e) **RECOMMANDE** un budget et un barème de contributions pour l'exercice financier 2021, pour examen de la Commission.
- f) **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI publie une version finale du programme de travail et du budget pour 2021 et, provisoirement 2022, sur la base des amendements réalisés durant le CPAF17 et comme adoptés par la Commission lors de sa 24^{ème} session. Le Programme de travail et budget final sera publié sur le site web de la CTOI (www.iotc.org), pour référence et

transparence.

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).

Sauf indication contraire de votre part, l'action ou les actions recommandée(s) seront consignées comme ayant été notées/approuvées par le CPAF.

4.2. Courrier des Seychelles concernant les contributions

• IOTC-2020-SCAF17-08

Observations du Président du CPAF sur le document :

 Un courrier du Gouvernement des Seychelles sollicite une exonération de ses contributions annuelles. Ce courrier a été diffusé par voie de Circulaire CTOI 2020-27 le 12 juin 2020 et est présenté au CPAF pour discussion.

Commentaire du secrétariat :

• En septembre 2020, le gouvernement des Seychelles a payé l'intégralité de ses contributions.

Action/s recommandée/s:

Que le CPAF:

- a) **PRENNE NOTE** de la question soulevée par les Seychelles ;
- b) Soumette un avis à la Commission sur la question de l'exonération des contributions annuelles.

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).

Sauf indication contraire de votre part, l'action ou les actions recommandée(s) seront consignées comme ayant été notées/approuvées par le CPAF.

5. FINALISATION DU RÈGLEMENT FINANCIER DE LA CTOI (2019)

• IOTC-2020-SCAF17-10

Observations du Président du CPAF sur le document :

Nonobstant l'adoption en 2019 du Règlement financier de la CTOI par la Commission et son approbation ultérieure par le Comité financier de la FAO, deux clauses concernant le paiement des contributions (Appendice, Article 5) doivent être confirmées par la Commission. Elles concernent (1) la dernière date à laquelle les contributions doivent être versées au cours de chaque exercice budgétaire et (2) la date à laquelle, au cours de l'exercice budgétaire, les contributions impayées seront considérées comme étant des « Arriérés de contributions ».

Commentaire du Président : Veuillez indiquer les dates

Action/s recommandée/s:

Que le CPAF:

- a) **RECOMMANDE** à la Commission les dates à inclure à l'Article 5 de l'Appendice du Règlement financier de la CTOI, à savoir :
 - (1) la dernière date à laquelle les contributions doivent être versées au cours de chaque exercice budgétaire
 - (2) la date, au cours de l'exercice budgétaire, à laquelle les contributions impayées seront considérées comme étant des « Arriérés de contributions ».

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).

Sauf indication contraire de votre part, l'action ou les actions recommandée(s) seront consignées comme ayant été notées/approuvées par le CPAF.

6. AUTRES QUESTIONS

6.1. Élection du Président et du Vice-président du CPAF

Pas de document

- Le premier mandat du Président en exercice (M. Hussain Sinan Maldives) s'achève en 2020.
- Le premier mandat du Vice-Président en exercice (M. Muhammad Farhan Khan Pakistan) s'achève également en 2020.
- Au regard de l'Article VII.1 du Règlement intérieur de la CTOI « Élection du Président et des Vice-présidents de la CTOI»: compte tenu du fait que l'élection du Président et des Vice-présidents devait se dérouler à la S24 et aurait pu nécessiter la tenue d'un vote, la Commission a convenu d'annuler l'élection du Président et des Vice-présidents lors de la S24, et sous réserve de la disponibilité des personnes concernées, de prolonger le mandat du Président et des (deux) Vice-présidents en exercice jusqu'à la clôture de la S25.
- Conformément à l'action ci-dessus prise par la Commission, il est proposé d'annuler l'élection du Président et du Vice-président du CPAF lors du CPAF17, et sous réserve de la disponibilité des personnes concernées, de prolonger le mandat du Président et du Vice-président en exercice jusqu'à la clôture du CPAF18.

Action/s recommandée/s:

Annuler l'élection du Président et du Vice-présidents lors du CPAF17, et sous réserve de la disponibilité des personnes concernées, prolonger le mandat du Président et du Vice-président en exercice jusqu'à la clôture du CPAF18.

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).

Sauf indication contraire de votre part, l'action ou les actions recommandée(s) seront consignées comme ayant été notées/approuvées par le CPAF.

6.2. Date et lieu des Sessions du CPAF

Pas de document

La réunion du CPAF se tient juste avant la réunion de la Commission, par conséquent la date et le lieu du CPAF19 seront déterminés par la Commission.

Action/s recommandée/s:

Néant

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).

7. ADOPTION DU RAPPORT DU CPAF17

- Le Secrétariat, sous la supervision du Président du CPAF, rédigera le rapport du CPAF17 et le diffusera pour adoption par correspondance.
- Date proposée pour que le rapport adopté du CPAF17 soit mis à la disposition de la Commission (soit 2 semaines avant la réunion de la Commission).

Les délégations accréditées du CPAF17 seront invitées à répondre à ce point de l'ordre du jour dans le document de réponse pour la réunion (sur la plateforme SharePoint de la CTOI à accès restreint).